

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.

PRESENTS : Mmes Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE Janine LETESSIER et Sandrine MICHEL

MM. Christian BEAUQUET Michel BERTIN, Olivier LEBRUN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY Thierry RACINE et Didier QUESNEL

ABSENTE :

Mme Jennifer LAPIE (procuration à M Jack LELEGARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne JORAM

- **Démission de madame Andrée SANSON, 3^{ème} adjoint**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de madame Andrée SANSON de son poste de 3^{ème} adjoint et de conseillère municipale par courrier en date du 5 juin 2023. Cette démission a été acceptée par le Préfet par courrier en date du 21 juin 2023 reçu en mairie le 26 juin 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et une contre (Mme Sandrine MICHEL)

- décide de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint
- de fixer le nombre d'adjoint au maire à 3.
- d'actualiser le tableau du conseil municipal comme suit :
 - Monsieur Philippe LETENNEUR, 1^{er} adjoint
 - Monsieur Olivier LEBRUN, 2^{ème} adjoint
 - Madame Cécile ETIENNE, 3^{ème} adjoint

- **Participation aux frais de fonctionnement du SIS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- *Le SIS Longueville-Yquelon a pour mission d'appliquer une politique homogène permettant l'augmentation des effectifs, d'éviter le départ des enfants vers d'autres communes, d'accueillir les enfants venant des autres communes n'ayant pas de structure d'accueil.
La commune d'Yquelon a transféré toutes les compétences liées à la gestion administrative et financière.*
- *Le SIS Longueville-Yquelon regroupe 2 communes, Longueville et Yquelon. Le SIS Longueville-Yquelon demande une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants de chacune des communes. (Longueville 602 habitants, Yquelon 1 195 habitants)*

Pour l'année 2023 et au vu du budget primitif du Syndicat Intercommunal Scolaire Longueville-Yquelon, la participation financière due au SIS Longueville-Yquelon s'élève à 259 158.16 € répartie entre les 2 communes Longueville et Yquelon. La commune de Longueville ayant 602 habitants, sa participation financière s'élève à 86 818.70 €.

Cette participation pourra être réétudiée en fonction des recettes perçues par le SIS Longueville-Yquelon sur la participation des communes extérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 3 contre (Mmes LABICHE, LETESSIER et MICHEL) et une abstention (M. RACINE)

- *Décide de verser au Syndicat Intercommunal Scolaire Longueville-Yquelon une participation financière de 86 818.70 €*
- *Le versement de la participation financière s'effectuera selon les besoins du Syndicat Intercommunal Scolaire Longueville-Yquelon*
- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.*
- ✓ ***Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe***

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2023.

- ✓ ***Dénomination de la voie desservant le lotissement de monsieur et madame Isabelle***

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer la voie donnant accès au lotissement de monsieur et madame Isabelle « impasse du Raciquot ».

- ✓ ***Tarifs de location du terrain de tennis***

Avec 10 voix pour et 4 contre (, le Conseil Municipal décide d'appliquer de nouveaux tarifs d'abonnement au court de tennis à compter du 4 juillet 2023

- ***Abonnement annuel famille longuevillaise*** **50 €**
- ***Abonnement annuel famille hors commune*** **100 €**
- ***Abonnement hebdomadaire*** **30 €**

- ✓ ***Questions diverses***

Néant

La séance est levée à 22 heures..